

AMENDEMENT AU BUDGET

1^{er} signataire

Angst Stéphane

Signatures du 1^{er} signataire :



Cosignataires

Signatures des cosignataires :

Dépôt au nom d'un groupe

Signature du Chef(fe) de groupe :

Dépôt au nom d'une commission
Président :

COGEST / Angst Stéphane

Signature du



Compte

Investissement

No du compte

6220.5640.65

Titre / Sous-titre

Déplacement de la ligne AOMC

Montant au budget

465'000.00

Montant amendé

540'000.00

Justification succincte

Correction du montant budgété pour la sécurisation du tracé AOMC à la suite des nouvelles prévisions de TPC SA.

Justification complète

Dans le message du Conseil municipal sur le crédit d'engagement pour la sécurisation du tracé AOMC, il est précisé qu'une nouvelle planification financière a été transmise par TPC SA, en tenant compte des modifications apportées et de l'évolution des prix du marché. Lors de l'élaboration du budget 2025, le Conseil municipal ne disposait pas encore de ces informations. La Cogest propose donc d'amender la rubrique d'investissement 6220.5640.65 Déplacement de la ligne de l'AOMC (montant initial : CHF 465'000 ; montant amendé : CHF 540'000) afin de s'aligner sur les prévisions de TPC SA.

Collombey-Muraz, le 13.11.2024

Signature du 1^{er} signataire :

